

26 juin 2024

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 24-03

**Approbation de l'utilisation de fonds excédentaires non affectés de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)**

LE CONSEIL :

DÉCIDE PAR LES PRÉSENTES de modifier le budget de 2024 et convient que des fonds excédentaires non affectés ne dépassant pas 88 063 \$ CA pourront être utilisés pour compléter les ressources attribuées à des projets retenus et subventionnés dans le cadre du cycle de 2024–2026 du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), conformément aux règles 4.1 et 4.3 des Règles de gestion financière.

EN RÉAFFIRMANT qu'à la fin du programme de subventions, il appartiendra au Conseil d'approuver l'utilisation de fonds non utilisés.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL :

---

Sandra McCardell  
Gouvernement du Canada

---

Miguel Angel Zerón  
Gouvernement du Mexique

---

Jane Nishida  
Gouvernement des États-Unis